



Solidarité
Séisme Le TeiL

 **Le TeiL**



La Ville de Le Teil (07)

- Située dans le département de l'Ardèche, en vallée du Rhône, à 6 kms de Montélimar (26)
- **9 000 habitants** avant le séisme – 140 agents
- Avec des caractéristiques économiques et sociales dégradées :
 - Taux de chômage avoisinant **20%**,
 - Revenu moyen par habitant de 20 000€ (soit 15% inférieur au reste de l'Ardèche)
 - **700 logements vacants** (15% des logements)
 - Plus de la moitié des logements **construits avant 1970**
 - Deux quartiers inscrits en **politique de la ville** – programme de rénovation urbaine



Le séisme du 11 novembre 2019

- Un belle journée d'automne. Un jour férié à 11h52. A l'issue de la commémoration du 11 novembre.
- Un séisme de **magnitude 5,4** sur l'échelle de Richter à une faible profondeur. Un séisme presque sans répliques...
- Aucune victime sur la commune
- 41 communes déclarées en état de catastrophe naturelle (24 en Ardèche, 17 en Drôme), dont Le Teil dès le 21 novembre 2019.
- Des bâtiments **fortement endommagés** : 2989 diagnostics réalisés



Le séisme du 11 novembre 2019

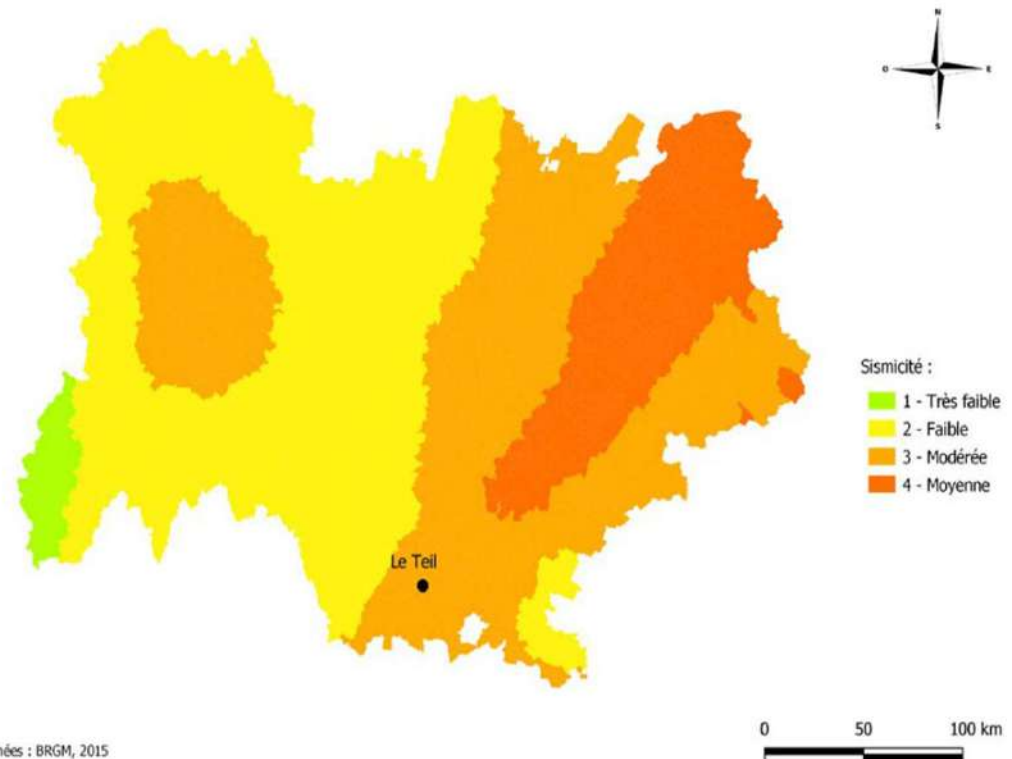
Zone sismique connue comme modérée

Aucun séisme ayant occasionné des dégâts avant le 11/11/09

Le + puissant depuis 20 ans

Le plus destructeur depuis 50 ans

ZONAGE SISMIQUE EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET LOCALISATION DU SEISME DU TEIL



Le séisme du 11 novembre 2019

3000 sinistrés

850 arrêtés d'interdiction sur des bâtiments privés endommagés (2000 logements)

200 millions d'euros de dommages aux biens privés (données assurance)

12 millions d'euros de dommages sur les biens communaux



Les moyens de la gestion de crise

- Dès le premier jour, une présence spontanée des élus et agents de la commune,
- La mobilisation de **moyens humains exceptionnels**, dont :
 - 2131 sapeurs-pompiers sur le terrain,
 - 2250 gendarmes engagés en phase de crise,
 - 40 inspecteurs de l'association française de génie parasismique,
 - les services des collectivités locales : commune, communauté de communes, Département.
- Une chaîne de solidarité remarquable

La gestion de crise / les premières heures

- Toute la ville est dans la rue / Attroupement spontané devant la mairie,
- Présence rapide des secours et force de l'ordre / arrivée de la Préfète, du Président du Département, des parlementaires.
- Mise en place du PC de crise en mairie présidé par la Préfète,
- Conduite des premiers diagnostics bâtementaires,
- Ouverture de deux gymnases pour l'accueil d'urgence des sinistrés.

La gestion de crise / les premiers jours

- « Prise d'assaut » de la mairie par les sinistrés,
- Organisation des services communaux :
 - Logement d'urgence : gymnases, hôtels, ... / transports
 - Sécurisation de la voirie, soutien logistique aux sapeurs pompiers,
 - Accueil des sinistrés en mairie : recensement, constitution du fichier,
 - Evaluation des dégâts sur les bâtiments communaux / Nettoyage
 - Coordination de la solidarité
- Programmation des diagnostics bâtementaires et coordination AFPS et Sapeurs pompiers / prise des arrêtés d'évacuation
- Mise en place d'une communication journalière et transparente sur les réseaux sociaux / accueil presse
- Visite ministérielle : « vider les gymnases »
- Mise en place d'une campagne de dons : AMF, ADF, Leetchi, ...

La gestion de crise / les premières semaines

- Organisation de la rotation au sein des services de la mairie
- Création d'un « guichet unique » pour les sinistrés hors les murs de la mairie : soutien psychologique, soutien administratif, secours urgence, ...
- Création de l'association des sinistrés du 11 novembre 2019 (550 adhérents)
- Relogement des sinistrés / Mobilisation du FARU
- Poursuite des expertises et diagnostics bâtementaires
- Réouverture progressive des services publics / « la vie reprend ses droits » !

La gestion de crise / les premiers mois

- Estimation des travaux sur les réseaux et bâtiments communaux / 1ers dossiers de demande de subvention
- Réouverture des écoles : sur site, dans un gymnase, dans des modulaires
- Passage progressif d'une situation de crise à une situation de « normalité relative » : Conseil municipal, préparation du budget, élections municipales, ...
- Mise en place avec la Préfecture d'instances de suivi du post crise : « groupe de travail assurance », « groupe de travail relogement », « groupe de travail reconstruction »
- Nomination d'un « Préfet à la reconstruction »
- Inscription de la commune dans une démarche Projet Partenarial d'Aménagement

Bilan : le relogement des sinistrés

- 3000 habitants sinistrés et 245 ménages contraints d'être hébergés en urgence.
- Mise en place d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) "accompagnement et relogement des ménages sinistrés", ayant permis le relogement de 332 personnes.
- Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) : 625 000 € versés par la commune aux hébergeurs. Remboursement de l'Etat.
- Mise en place d'une maison du relogement, composée d'un adulte relais, d'un travailleur social et d'un médiateur santé.

Bilan : dossiers d'assurance

- 17 850 sinistrés déclarés en Drôme Ardèche pour un coût estimatif de travaux de 261 M€.
- 48% des dossiers soldés un an après le séisme / 70% deux ans après (soit 30% encore sans accord avec l'assurance à ce jour, dont 11% en attente d'une expertise ou sans proposition !)
- Risque réel de voir des dossiers non soldés à J + 36 mois, soit la limite légale pour les indemnisations assurance
- Incidence du contexte sanitaire et de la tension locale sur le secteur du bâtiment
- Difficulté à identifier un interlocuteur représentatif des assureurs / Importance de l'implication de l'Etat au sein du groupe assurance

Bilan : impact financier pour la commune

- 12 millions d'€ de réparation sur les infrastructures communales : 1 M d'€ de réparation d'urgence et de sécurisation, 1 M d'€ sur la voirie, 10 M d'€ sur les bâtiments (école Mélas 1 M d'€, école du centre 1,5 M d'€, église du centre 3 M d'€, église de Mélas (MH) 2 M d'€, hôtel de ville 2,5 M €). Prise en charge à hauteur de 50% du reste à charge par l'assurance. 80 % de subvention.
- Un Budget de fonctionnement en hausse de 15% après le séisme soit + 1,7 M d'€ (location écoles modulaires, FARU, RH, assurance, ...). Encore supérieur de 8% en 2021.
- Des recettes exceptionnelles : Remboursement FARU, indemnités assurance, subvention exceptionnelles, dons (1,5 M d'€)
- Impact négatif sur les recettes fiscales du foncier bâti suite à la dépréciation des immeubles impactés par le séisme. 11,5 % de réduction des bases fiscales de la commune, soit près de 250 000€ / an

Le séisme du 11 novembre : ce qui l'en reste

- Une aventure humaine et beaucoup d'émotions en souvenir
- Une commune éprouvée qui depuis 2 ans qui « court après le temps perdu »
- Une commune au « pied du mur » qui doit reconstruire dans un contexte financier tendu : perte de recettes fiscales, dépenses RH, ingénierie, investissement, ...
- Encore 400 arrêtés d'évacuation,
- Une population partagée entre ceux qui « pansent encore leurs plaies » et ceux qui souhaitent « tourner la page »,
- Une bienveillance qui tend à s'estomper. Le Teil tombe dans l'oubli !

Collaboration « commune-AFPS »



- Dès les premières heures pour la conduite des diagnostics d'urgence sur les bâtiments endommagés
- Des projets communs pour la commémoration du séisme et la mémoire de cet évènement
- L'idée de formaliser ensemble le retour d'expérience de la gestion de crise
 - Accompagnement, regard extérieur et prise de recul
 - Partage de l'expérience acquise pour d'autres territoires

Un REX formalisé



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Recommandation	Intitulé
Recommandation n°1	Anticiper la formalisation du retour d'expérience
Recommandation n°18	Partager les enseignements des crises passées et les bonnes pratiques entre acteurs de la gestion de crise
Recommandation n°37	Organiser et partager les enseignements de la crise avec le personnel
Recommandation n°63	S'appuyer sur le présent retour d'expérience pour concevoir et un suivre d'un plan d'actions dédié visant à tenir compte des enseignements et à améliorer la préparation du territoire à faire face à une nouvelle crise



Une synthèse de 8 pages
+
Un rapport complet de 52 pages
63 recommandations

Plan communal de sauvegarde et cellule de crise



PCS



Le PCC en action © Mairie du Teil

Recommandation	Intitulé
Recommandation n°2	Anticiper le rôle de certains acteurs associatifs dans le cadre du PCS du Teil
Recommandation n°10	Anticiper la localisation du PCC en fonction des risques
Recommandation n°11	Pré-identifier un lieu de départ du PCC
Recommandation n°12	Veiller à un accès restreint au PCC
Recommandation n°13	Réaliser un document opérationnel
Recommandation n°14	Veiller à une appropriation du PCS
Recommandation n°16	Prévoir une gestion de crise dans la durée et organiser des relèves
Recommandation n°17	Accompagner psychologiquement les équipes en charge de la gestion de l'évènement
Recommandation n°20	Tracer les décisions prises et leur mise en œuvre
Recommandation n°21	Énoncer et rappeler autant que de besoin les règles de fonctionnement du PCC
Recommandation n°22	Désigner une personne pour gérer la logistique

Les diagnostics d'urgence



DIAGNOSTIC D'URGENCE SUR LES BÂTIMENTS

Recommandation	Intitulé
Recommandation n°50	Mettre en place une cellule de coordination dédiée
Recommandation n°51	Organiser les diagnostics par quartier
Recommandation n°52	Prévoir un fichier unique de remontées des diagnostics d'urgence
Recommandation n°53	Accompagner l'annonce des résultats et de ses conséquences pour les sinistrés
Recommandation n°54	Anticiper les étapes faisant suite aux diagnostics d'urgence
Recommandation n°55	Limiter le marquage des bâtiments à ceux menaçant de ruine



Ne pas oublier l'évènement



MÉMOIRE DE L'ÉVÈNEMENT

Recommandation	Intitulé
Recommandation n°5	Commémorer chaque année l'évènement
Recommandation n°6	Inscrire le séisme dans l'histoire communale
Recommandation n°7	Organiser des reportages photographiques après un évènement
Recommandation n°8	Organiser une revue de presse après un évènement



Commémoration du séisme du Teil le 11 novembre 2020.
© AFPS



Exposition AFPS lors de la commémoration du séisme
du Teil le 11 novembre 2020. © AFPS



Merci de votre attention